

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr - site : www.canalduforez.fr

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
DU 14 NOVEMBRE 2022**

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves, Président
Mme BROSSE Chantal
M. CHARRETIER Nicolas
M. CHAZAL Jacques
M. COUCHAUD Patrice
M. DALBEGUE Gérard
M. FRECON Laurent
M. OGIER Yvan
M. PALIARD Rambert
M. REBOUX Georges
M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard

Invités Présents :

M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA

Absents représentés : (voir pouvoir ci-joint)

M. FRECHET Daniel (pouvoir à Mme BROSSE Chantal)

Absents ou Excusés :

Mme BRUEL Nicole
Mme DARFEUILLE Marianne
M. FRECON Sébastien
M. LARDON Eric
M. REVEILLE Yves

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick
M. PION Julien

Pouvoir : 1

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 30 SEPTEMBRE 2022

SUJET 2 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

SUJET 3 – VANNE DE REGULATION DES MARMITES

SUJET 4 – FIXATION DES DATES DE CHOMAGE 2023 – TRAVAUX A REALISER

SUJET 5 – ETIAGE 2022

SUJET 6 – DECISION MODIFICATIVE N°4

SUJET 7 – FIXATION DU REGIME DES ASTREINTES

***INFORMATION PLANNING PROCHAINES REUNIONS DU COMITE/BUREAU ET
PRESIDENTS ASA***

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 30 SEPTEMBRE 2022

➤ Procès-verbal approuvé.

SUJET 2 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

Planning, organisation des interventions, découpage en marchés et en lots :

Rappel :

Les travaux sont répartis de la façon suivante :

- Marché en procédure adaptée pour les travaux sur la retenue d'eau attribué à la ste Gourbière-Gachet TP pour un montant de 188 938 € HT.
- Marché principal (constitué de 3 lots : Lot 1 Canalisations, Lot 2 Electromécanique, Lot 3 Génie civil Terrassement) passé après appel d'offre.

Planning prévu :

- engagement des travaux en janvier 2023 pour les travaux sur la retenue d'eau
- réalisation de la prise d'eau sur le canal et de la traversée du canal lors du chômage 2023 (travaux intégrés dans le Lot 3).
- Le reste des travaux interviendra courant 2023.

Analyse des offres pour le marché principal :

- présentation de SAFEGE
- choix de la Commission d'Appel d'Offre, la CAO sera de nouveau réunie le 21/11/2022 pour prendre les décisions.

Prime CEE : Une convention devrait être passée avec une société agréée avant la signature du marché du lot électromécanique.

➤ *Soumis à décision :*

- *Approbation de la convention avec CERTINERGY*

DELIBERATION N° C01-20221114

SUJET 3 – VANNE DE REGULATION DES MARMITES

Rappel du montant de l'opération : 320 000 € HT.

Résultat des études techniques : vanne de 4 ou 6 m de large à mettre en place, mise en place d'un by-pass car les travaux nécessitent 5 semaines de mise à sec et on ne peut pas faire plus de 3 semaines de chômage au niveau du site des Marmites.

Ce by-pass n'a pas été prévu dans le chiffrage d'origine, son coût est estimé à 80 000 € HT.

Il a été demandé au Maître d'œuvre de voir si la réalisation de by-pass peut apporter des moins-values sur le reste de l'opération.

Planning : les travaux doivent être terminés et payés au plus tard en juin 2024 (contraintes FEADER).

Point sur les dernières investigations et sur le montant de l'opération.

➤ *Décision : la consultation auprès d'entreprises sera réalisée.*

SUJET 4 – FIXATION DES DATES DE CHOMAGE 2023 – TRAVAUX A REALISER

Le chômage 2023 va se dérouler dans un contexte particulier : la rivière Curraize coule très peu, et il est probable que les prélèvements dans la rivière Curraize ne soient pas possibles lors du chômage 2023. L'alimentation pour l'abreuvement, le maraîchage et l'AEP sera maintenue par les retenues en ligne sur le canal, la retenue du Mont d'Uzore et pour une faible période en amont de la Curraize.

De plus, différentes opérations en cours ou à venir sont en relation directe avec la période de chômage : Abaissement de la retenue Uzore et mise en place de l'anti batillage, création de la nouvelle prise sur le canal et traversée du canal dans le cadre de la restructuration du Mont d'Uzore, travaux préparatoires pour la vanne clapet des Marmites.

Les travaux à réaliser sont donc envisagés comme suit lors de la période de chômage en février mars 2023 :

	Lieu/PK	Opérations/travaux	Maitre d'ouvrage / Entreprise
1	Murs de Grangent	Rejointement de zones de fuites	SMIF
2	Travaux by pass pour vanne à clapet aux Marmites	Création d'un by pass permettant de faire les travaux de la vanne clapet avec le canal en partie en eau	SMIF / VDI
3	PC Ozon (PK 17.304)	Travaux de reprise de l'étanchéité de l'ouvrage	CD 42
4	Tunage RG, du PK 19.100 à 19.400	Travaux de tunage	SMIF
5	Réanglagement RD du PK 32.081 à 32.479	Travaux de réanglagement des bajoyers intérieurs	SMIF
6	Réaménagement prise Vaugirard	Remplacement de la prise actuelle (fuyante) par une prise neuve	SMIF
7	Tunage RG du 42.151 au PK 42.294	Travaux de tunage	SMIF
8	Déconstruction 2 siphons à St Paul d'Uzore	Démolition des siphons et remplacement par 2 ponts cadres (PK 44.477 et 45.855)	CD42
9	Travaux Restructuration Uzore	Création d'une prise d'eau pour la retenue et d'une traversée du canal	SMIF / SAFEGE

10	Revêtements Monts d'Uzore	Inspection envasement revêtement, nettoyage by pass et curage canal si besoin, réparation béton devant station Uzore	SMIF / SAUR
11	Linéaire du canal du Forez	- Évacuation des gros obstacles et nettoyage sur tout le canal - Réparation de berges et revêtements - Colmatage de trous de rats - reprise de bêche d'ancrage - élagage intérieur canal amont PC Moingt et sous Chalain d'Uzore	SMIF / SAUR
12	Ponts routiers (hors RD)	Diagnostic des sous-bassement des ouvrages, secteurs préciser ultérieurement	CD42

1. Travaux canal

Maitrise d'ouvrage SMIF

Des zones de fuites ont été identifiées dans les murs, en collaboration avec le Département. Le SMIF prend en charge cette année des travaux de réparation de ces fuites par rejointoiement. Si des travaux plus lourds s'avéraient nécessaire, le Département prendrait le relais.

La création d'un by pass est envisagé sur le site des Marmites pour les travaux de la future vanne clapet. Ce point reste à finaliser. Il est à noter qu'un chômage à l'automne 2023 pourrait également être nécessaire.

Des travaux de tunage et réanglagement sont prévus sur les secteurs de Sury, Savigneux et Chalain d'Uzore.

A ce jour, pas de travaux de curage de siphon et du canal (hors revêtements Uzore).

Des pêches électriques seront réalisées en fonction des besoins.

Maitrise d'ouvrage Département

- Reprise d'étanchéité au PC Bonson
- Déconstruction de 2 siphons à St Paul d'Uzore et remplacement par des ponts cadres

Autres Maitrises d'ouvrage

- Traversée du canal par l'ASA du Poulailier
- Inspection de ponts routiers de RD par le STD ?

2. Modalités de réalisation

- * En eau de St Rambert jusqu'aux Marmites
- * Vide des Marmites jusqu'à St Romain
- * Amont Curraize en eau
- * Vide à l'aval de la Curraize jusqu'à Montverdun

3. Calendrier envisagé :

Pour faire les travaux au Mont d'Uzore, un délai de 5 semaines est nécessaire :
Il est proposé les dates suivantes : du vendredi 17 février au lundi 27 mars 2023.

La fermeture des bornes étangs aura lieu le vendredi 17, la réouverture au plus tard le lundi 27.

Il est prévu de remettre en eau le canal jusqu'aux Marmites le lundi 06 mars.

Il est prévu de remettre en eau le canal jusqu'à la Curraize le vendredi 10 mars 2023.

4. Alimentation en eau

Les stocks en eau seront faits avant le chômage. Les batardeaux seront créés dès le vendredi. Les vidanges pourront être ouvertes dès le week-end.

Un contrôle des débits sera nécessaire sur l'artère de l'Hôpital, afin de pouvoir fournir l'eau nécessaire pour l'abreuvement et le maraîchage.

La rivière Curraize et le stock dans le canal permettront d'alimenter l'artère de Poncins (abreuvement + Feurs). La retenue du Mont d'Uzore sera disponible dès le début du chômage pour alimenter Feurs. Un contrôle strict du débit prélevé dans la Curraize, ainsi que du respect du débit réservé sera réalisé.

La remise en eau sera faite tronçon par tronçon. La remise en eau se fera de manière anticipée si les conditions de chantier le permettent.

Dates proposées :

- **du Vendredi 17 février au Lundi 06 mars 2023 de Grangent aux Marmites (lieu-dit « les Farges » à St Marcellin en Forez)**
- **Du vendredi 17 février au vendredi 10 mars 2023 des Marmites à la Curraize (traversée de la rivière la Curraize à St Romain le Puy)**
- **Du vendredi 17 février au lundi 27 mars 2023 de la Curraize au Mont d'Uzore (extrémité du Canal sur la commune de MONTVERDUN)**

- *Décision :* - fixation des dates de chômage.
- *Demande à Mme la Préfète de prendre l'arrêté d'interdiction de la Pêche correspondant.*

DELIBERATION N° C02-20221114

SUJET 5 – ETIAGE 2022

Les présidents d'ASA réunis le 25 octobre 2022 précisent :

- Ils sont opposés aux tours d'eau sauf après le 15 août.
- Si des réductions de débit sont imposées au canal, il faut utiliser les stockages d'eau actuels dont Grangent et futurs.
- Une étude sur l'impact de l'irrigation dans le Forez est une nécessité.
- Une révision du SDDI (Schéma Directeur Départemental d'Irrigation du Département de la Loire) serait bienvenue.
- Mrs CROZIER et CORNU demandent s'il faut croire à l'irrigation ou pas aujourd'hui dans le Forez.

- M. OGIER pense qu'il faut sensibiliser les personnes politiques notamment sur l'impact de l'irrigation sur l'autonomie alimentaire.
- M. SANIAL souhaite qu'une analyse juridique soit faite.

Retour d'expérience DDT :

Dans le cadre du retour d'expérience sur Grangent, la DDT a clairement indiqué qu'elle cherchait à déterminer le seuil à partir duquel on était en régime dérogatoire, elle cherche des solutions à mettre en place en cas de sécheresse sévère, elle envisage dans un scénario catastrophe de n'alimenter le canal que par écluses pour réduire son débit prélevé. Elle demande à la Chambre d'Agriculture de proposer des modèles d'exploitation agricole qui puissent s'adapter à des restrictions d'irrigation importantes dans le futur.

Calendrier :

- Réunion prévue avec EDF pour l'indemnisation du volume supplémentaire déstocké le 22 novembre 2022
- Rédaction en décembre 2022 du prochain arrêté cadre sécheresse

Réclamations : Demande de remise de prix pour irrigant qui n'irrigue que des prairies : une demande a été faite sur le réseau gravitaire.

➤ *Décision : - le SMIF répondra négativement à ce type de demande, on peut renvoyer les pétitionnaires vers la DDT.*

SUJET 6 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Virement du compte « achat matériel informatique » n°2183 vers le compte « concessions et droits similaires » n°2051 pour 1200€ suite à l'achat du pack office pour les PC portables et antivirus.

➤ *Décision : - approbation du transfert de crédit telle que présentée.*

DELIBERATION N° C03-20221114

SUJET 7 - FIXATION DU REGIME DES ASTREINTES

Le comité technique paritaire du CDG42 en date du 22 septembre 2022 a donné un avis favorable sous réserve de fixer la liste des emplois concernés par la réalisation des astreintes. Il est prévu de mettre en place les astreintes pour les emplois relevant de la filière technique. Voir le projet de délibération en ANNEXE N°1.

➤ *Décision : - mise en place du régime des astreintes tel que présenté*

DELIBERATION N° C04-20221114

Information Planning prochaines réunions :

VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 (Débat d'orientations budgétaires)

MARDI 24 JANVIER 2023 (Vote du Budget)

Une Réunion des PRESIDENTS D'ASA est à prévoir notamment pour la hausse prévue pour l'électricité pour 2023.

Fait à MONTBRISON, le 14 novembre 2022

**Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY**



**Le Secrétaire de séance,
Georges REBOUX**



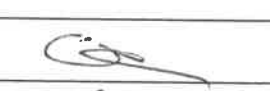





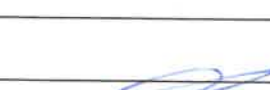

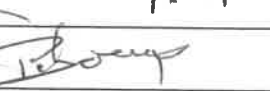





P.J. : 1 pouvoir

Réf.Info : Z:\REUNIONS\Comité (poch.verte)\2022\14.11.2022\PV_COMITE_14.11.2022\PV_COMITE_14.11.2022.doc

Réunion du COMITE SYNDICAL du SMIF
Le Lundi 14 novembre 2022 à 9 H 30

EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire	
2	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire	
3	BRUEL Nicole	Conseillère Départementale de la Loire	
4	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	
5	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	
6	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU	
7	DALBEGUE Gérard	Président de l'ASA de La PRA	
8	DARFEUILLE Marianne	Conseillère Départementale de la Loire	
9	FRECHET Daniel	Conseiller Départemental de la Loire	
10	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	
11	FRECON Sébastien	Conseiller Municipal de CHALAIN LE COMTAL	
12	LARDON Eric	Conseiller Départemental de la Loire	
13	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	
14	PALIARD Rambert	Maire de SAINT-PAUL-D'UZORE	
15	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS	
16	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	
17	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL	
18	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	

Excuse' pourvu a' C. BROUSSE



**Syndicat Mixte d'Irrigation
et de Mise en Valeur du Forez**

Bureau Immobilier Le Fauban, 2^{ème} étage, Parc des Contes du Forez
Tél. 077361039 - Fax 077361030 - Email contact@smif42.fr - site internet www.canalduforez.fr
Adresse postale: SM.I.F. - 1, rue Michel Partier - B.P. 181 - 42600 ANDIGNY SUR OISE Cadex

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur **Daniel FRECHET**.....
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Madame ~~ou Monsieur~~ **Chantal BROSSE**.....

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

du **Lundi 14 novembre 2022 à 9 h 30.**

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint Etienne,

Le 10 novembre 2022..... ..

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bon pour Pouvoir